



Le Huchoër

N°16

JOURNAL ANARCHO-INDÉPENDANTISTE BRETON

1,5 €

EUROPA AN ARC'HANT AR FLIKED AN ARME ?



- Dossier Constitution Européenne
- Festival antiraciste de Genève
- Débaptisons-nous !
- La colonisation : « positive attitude »
- Togo

- Pays-Basque
- Loi Fillon

- *Et tout pleins de gens et de trucs
habituels qui nous énervent... -*

MEZHEVEN / JUIN 2005



Plateforme fondatrice de la Coordination Bretagne Indépendante et Libertaire (CBIL)

De part leur culture spécifique, leur histoire, leurs langues, leur sentiment d'appartenance commune, le Breton/nes constituent un peuple. Tout peuple a le droit d'exister en tant que tel. Nous sommes donc pour l'indépendance de la Bretagne, afin de prendre notre avenir en main, de développer nos langues et notre culture et de réparer les dégâts infligés par le colonialisme français : acculturation, perte de nos langues, dépendance totale à l'État... Nous voulons être acteurs et actrices de notre histoire.

La France telle qu'elle nous est présentée n'existe pas. Sa conception nationale occulte notre identité en dépit des principes sur lesquels elle est soi-disant fondée. C'est un projet politique d'uniformisation, d'asservissement des peuples et de centralisation des compétences. En Bretagne, comme ailleurs, l'État français s'est toujours comporté en État colonialiste :

- Économiquement (pêche, agriculture, industries...)
 - Socialement (ANPE, P.A.R.E...)
 - Politiquement (centralisation, des pouvoirs et prises de décisions à Paris sans consultations locales...)
 - Militairement (JAPD, répartition calculée des forces d'occupation...)
- ainsi que dans tous les autres domaines (choix énergétiques, éducation...).

Nous sommes internationalistes

En cela nous sommes solidaires des autres peuples en luttes (sociales ou de libérations nationales) et nous sommes conscientEs qu'une lutte pour une Bretagne libertaire ne peut se concevoir que dans une lutte au niveau mondial. Dans cette perspective, le combat breton constitue une étincelle pouvant entraîner d'autres, en particulier dans les luttes d'émancipation qui sont un réservoir potentiel de changements sociaux radicaux.

En ce qui concerne les langues, le peuple breton, suite à la politique linguicide et uniformisatrice française, parle maintenant français dans son ensemble. Nous ne sommes donc pas contre la langue française, mais le breton et le gallo doivent reprendre la place qu'elles ont perdue dans la société civile, l'éducation, la presse... Nous sommes pour une société pluri-lingue où toutes les langues issues de l'immigration ont leur place sans exclusion.

Libertaires

Nous nous inscrivons en continuité du mouvement d'émancipation sociale né avec la Révolution Industrielle. Pour nous, la libération nationale ne peut se faire sans une libération

collective et individuelle. Cependant, nous ne privilégions pas un terrain de lutte plus qu'un autre.

L'État, contrairement à ce qu'il insinue, est un outil qui va forcément à l'encontre des peuples et des individus.

Prendre ses affaires en main, c'est ne pas laisser quelqu'un d'autre (élus, flics, préfets...) décider à notre place. Que ce soit pour des questions de société, d'économie, de relation internationale, d'écologie..., ou pour le quotidien où les lois sont l'instrument répressif qui empêche l'individu/e de décider ce qui est bon pour lui/elle. Nous sommes donc pour un fonctionnement qui part de la base : assemblées de villages, de communes, de groupes affinitaires, de pays, où chaque individu/e peut s'exprimer et chaque idée être débattue entre tous/tes pour arriver à un consensus, afin de prendre en compte les intérêts de tout le monde sans exclusive. Jusqu'ici tous les modèles que l'on nous a imposés ont été un échec (capitalisme, socialisme de l'Est, démocraties électoralistes...). Il est donc temps d'imaginer et de construire une société nouvelle sur des bases humaines et collectives, et non spéculatives et autoritaires. Une Bretagne libertaire est résolument anticapitaliste, anti-autoritaire et antifasciste. Parce que la loi des marchés ne profite qu'à une poignée d'individus/es qui exploite le reste de la population et les ressources naturelles, nous sommes contre toute forme de patronat et pour la réappropriation des outils de production par ceux et celles qui cherchent à mettre en place l'autogestion, et produire uniquement le nécessaire. Cassons la logique productiviste qui n'a pour but que le profit !

L'uniformisation culturelle des peuples répond au besoin de standardisation et de contrôle de la consommation par les exploités. Cette logique ouvre la porte à l'intolérance.

Pour nous l'indépendance est synonyme d'ouverture envers les autres. Pas question d'instaurer des frontières et de rejeter l'autre. La Bretagne est multiple et multiculturelle, et nous sommes conscient/es que c'est par cette mixité culturelle que les peuples avancent. Nous sommes contre toute forme de chauvinisme. Être Breton/ne ne signifie pas forcément être né/e en Bretagne ou porter un nom breton. Être Breton/ne, cela peut être choisir de participer à la vie collective bretonne, aux initiatives et aux décisions, être présent/e dans les assemblées.

Coordination Bretagne Indépendante et Libertaire

<http://www.cbil.lautre.net>



L'Anarcho-syndicalisme et le Syndicalisme Révolutionnaire ne sont pas nouveaux à Rennes. On en trouve des traces, comme un peu partout, que ce soit de la CGT des origines (celle de l'anarchiste Émile Pouget) du tout début du XXème siècle, de la CGT-U (Unifiée) des années 20 ou de la CGT-SR (Syndicaliste Révolutionnaire) avant la seconde guerre mondiale. Si l'importante CNT de 1946 (près de 100 000 syndiqués) a aussi été présente à Rennes, il faudra attendre les années 80 pour revoir émerger ce syndicat de manière significative, après l'effondrement de la centrale anarcho-syndicaliste au cours des années 50.

Mais ce n'est qu'en 1995 que les étudiants rennais de la CNT créeront officiellement le Syndicat des Travailleurs d'Ille-et-Vilaine, le STIV-CNT, syndicat intercorporatiste de Rennes et des environs. Quelques mois plus tard, il participera au mouvement de décembre 1995 contre la réforme des retraites du gouvernement Juppé.

Dès lors, l'implantation rennaise de la CNT n'a cessé de s'accroître, avec la participation voire l'impulsion de différentes luttes et de l'activité syndicale quotidienne. Grèves à la Poste (2000, 2001 et 2004), à l'Université (1998 et 2003), mouvement des chômeurs en 1998-1999, lutte contre les délocalisations (aux côtés des travailleurs de STM notamment), anti-fascisme au quotidien, soutien aux sans-papiers, mouvement de grève de la COGIFER en février 2000 (entreprise de pose des rails sur le chantier du métro VAL)...

La CNT rennaise – organisée depuis le printemps 2000 en Union Locale de syndicats – compte

maintenant cinq syndicats : le STE (Syndicat des Travailleurs de l'Éducation), le SUB-TP (Syndicat Unifié du Bâtiment et des Travaux Publics), Le syndicat des PTT, le syndicat ETPRECI (Employés, Travailleurs et PREcaires du Commence et de l'Industrie) et enfin le syndicat des travailleurs de la Santé, du Social et de la Fonction Publique Territoriale... et ce n'est pas fini !

L'UL est le lieu de la lutte et de la solidarité interprofessionnelle effective, c'est ainsi qu'on a pu voir au cours de ces années les étudiants avec les ouvriers du bâtiment de la COGIFER en grève ; ou inversement, les employés précaires dans le campus de Rennes 2 occupé.

C'est pour fêter ses 10 ans que la CNT rennaise a organisé une semaine de concerts et de conférences du 29 avril au 5 mai, en commençant par un concert à la salle de la Cité où nous avons pu apprécier **Lik-ha-Lik**, **Brixton Cat's**, **Nevrotic Explosion** et la nouvelle formation des **Amis de ta Femme**, **Les Frères Couenne**. La semaine s'est poursuivie par des expositions, des conférences (sur des sujets comme la prison ou la casse du service public d'éducation), etc...

Notons par ailleurs que l'UL CNT de Rennes a édité un

journal à l'occasion : **Direct, l'Offensive Syndicaliste Rennaise**. 3 €, format A4, couverture en quadri, 40 pages. Avec un dossier historique et des articles d'actualité. À commander à l'adresse suivante : 5, square Charles Dullin, 35 000 Rennes. Tel. : 02 99 53 32 22. E-mail : cnt.35@cnt-f.org



LE HUCHOËR (LE PORTE-VOIX EN GALLO) EST LE JOURNAL TRIMESTRIEL DE LA COORDINATION POUR UNE BRETAGNE INDÉPENDANTE ET LIBERTAIRE (CBIL)

ISSN : 1770-3506

CONTACT : HUCHOER@NO-LOG.ORG

LE HUCHOËR c/o CBIL, BP 70402, 22200 GWENGAMP CEDEX

FESTIVAL ANTIRACISTE ET ANTIFASCISTE

GENÈVE 25, 26 ET 27 MARS



Pour la cinquième édition et ma première venue autant dire que je n'ai pas été déçu par ce rassemblement européen de musiques oi, punk et ska qui au fil des années devient incontournable. Européen aussi bien du côté des groupes que par l'affluence du public qui vient d'un peu partout : de Suisse évidemment, mais aussi d'Allemagne, de Belgique, d'Irlande, de France, d'Angleterre, d'Italie et de Bretagne aussi ! On ne peut que se féliciter pour un festival



plutôt skinhead à la base, de son orientation politique sans ambiguïté, qui vient confirmer que ce mouvement, qui a connu bien des périodes sombres dues à la récupération et aux amalgames faits par l'extrême droite, se pose aujourd'hui en majorité comme un mouvement antiraciste.

C'est plutôt d'un point de vue musical que j'ai abordé

ce festival même si tables de presse et débats n'étaient pas en reste. Le premier soir a surtout été pris par ma participation dans un des groupes venus de Bretagne, ce qui a limité mes possibilités de découverte ce soir-là. Je retiendrai Beans groupe punk hollandais très énergique que j'ai l'occasion de voir pour la première fois ainsi que des groupes de ska allemands sur la grande scène de l'Usine (The Busters ou Die Tornados), il était tard mais c'était bien. La palme revient à un groupe de hip-hop de Lyon, Calavera que j'ai revu depuis à Pen Kalet : le contre-pied parfait de ces groupes qui puent la frime et le machisme



dans cette scène gangrenée par le fric. Au moins là, les choses sont claires : les paroles sont compréhensibles : féminisme, anticapitalisme sans oublier une certaine pointe d'ironie... Bref génial. On dort chez l'habitant, enfin des ami-e-s, de Bretagne d'ailleurs, ils sont partout ceux-la...

Le lendemain est plutôt gratiné point de vue affiche. De la grosse pointure et le public, qui se déplace entre les deux scènes de l'Usine et celle du Piment Rouge un peu plus loin, compte peut-être 2000 personnes, difficile à chiffrer. Je retiendrai Runnin'Riot de Belfast qui auront la palme de la meilleure descente ce soir-là (Guinness et Buckfast de rigueur sur scène) pour une prestation plutôt réussie, Atarasiagröp d'Italie, bonne surprise même si au premier abord on se demande ce que symbolise leurs écussons, et puis les écharpes de foot c'est plutôt pour ma jauge d'huile, mais enfin quand on est skin on ne se refait pas ; The Filaments vraiment bien, ça faisait un bail que je voulais voir ce groupe qui mélange punk et cuivre. On retrouve les collègues d'Inner Terrestrials mais je n'aurai pas l'occasion de les voir sur scène car je rejoins l'Usine pour le final de la soirée. Los Fastidios joue devant un public conquis d'avance qui reprend les refrains en chœurs, très impressionnant. Peter and the Test Tube Babies font plus dans la figuration ce soir-là que dans la conviction mais Jimmy Pursey et les Sham 69 vont rattraper le coup, même si le leader charismatique en fait un peu trop mais bon ça assure encore. Ça n'est pas aussi envoûté qu'en Angleterre où on a l'impression d'être au stade quand tout le public chante en chœur mais bon on n'est pas à Wembley non plus. Quant à la dernière soirée nous l'avons manquée étant donné que nous rentrions pour une autre date en Bretagne. A l'année prochaine !

Photo Manuel Pralong



Gouvernement et énergies renouvelables

Rien que du vent !



A Johannesburg, Jacques Chirac avait déclaré que la France était en retard dans les domaines de l'énergie solaire et éolienne ". Sans rire il avait ajouté : «*Nous allons essayer de rattraper ce retard, notamment par rapport à l'Allemagne*»(1) . Notre Jaco national avait également profité d'un voyage dans ses colonies pour saluer "*les efforts de la Réunion dans le domaine de la recherche sur les énergies renouvelables*" et de citer entre autres la géothermie, de l'énergie éolienne et solaire... Cette démarche selon lui "*exemplaire*" devait être "*méditée et suivie par la communauté internationale, à un moment où certains refusent encore de s'engager dans la voie tracée au sommet de Kyoto*".

Message reçu 5/5 par le député de Loire Atlantique UMP, Poignant, qui s'empresse de pondre un amendement portant de 12 à 20 MW le seuil fixé aux parcs éoliens pour pouvoir bénéficier de l'obligation d'achat par EDF de leur production électrique. Résultat ? Désastreux comme en Bretagne où aucun parc éolien ne dépasse les 12 MW. Le site de Goulien par exemple produit 6 mégawatts. Cet amendement tombait d'autant plus mal que la Région Bretagne (4 départements) procède à l'élaboration d'un schéma éolien se fixant comme objectif une puissance de 1 000 Mw à l'horizon 2010. En effet, la Bretagne ne produit que 5% de l'électricité qu'elle consomme.

Finalement, le sénat a désavoué le vote des députés du 29 mars dernier en supprimant toute référence à un seuil chiffré de puissance et en laissant aux communes le choix de la puissance.

L'amendement de Serge Poignant n'a malheureusement rien de surprenant. Il est tout simplement motivé par la fibre nucléaire de nos dirigeants. Dans sa "*loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique*" le gouvernement prévoit la construction, dans la prochaine programmation pluriannuelle des investissements d'un "réacteur nucléaire démonstrateur de conception la plus récente" (EPR) - la France est tenue de produire 21 % de son électricité à partir des énergies renouvelables en 2010 - ce qui permet ni vu ni connu de respecter le texte visant à promouvoir les énergies renouvelables et à renforcer la lutte contre l'effet de serre conformément à une jurisprudence récente du Conseil Constitutionnel tout en enterrant l'énergie éolienne, beaucoup moins motivante d'un point de vue économique.

Il est tout à fait savoureux de constater que lorsqu'il s'agit de l'éolien, nos députés se soucient tout d'un coup de notre environnement sonore, visuel, de notre bien être, alors qu'ils n'en ont rien à battre lorsqu'il s'agit de nous imposer leur centrales. C'est ainsi que Serge Poignant lors d'une table ronde intitulée "Quelle

place pour les éoliennes et l'hydraulique" et organisée à Rennes en mai 2003 déclarait : "*Au-delà de la question de l'acceptation, celle de l'impact des éoliennes sur l'environnement, sur le plan sonore comme sur le plan visuel, reste posée. Il faut savoir expliquer et faire en sorte que l'acceptation ne s'impose pas de fait mais passe par une appropriation.*" Et pendant ce temps là la planète crève, et nous avec... à petit feu.

R.D.

(1) Et il y a le temps puisque en dépit des directives européennes seulement 415 MW d'éolien ont été installés en France pour 16 000 MW en Allemagne.

Le nuisant Serge Poignant au microscope



A l'époque du CUS (ancêtre du PACS), Serge Poignant signe la pétition particulièrement homophobe de Michel Pinton (UDF, animateur du "collectif des maires de France pour le mariage républicain"). Il vote ensuite évidemment contre le PACS

Le 5/12/2000, il vote contre la réforme de l'IVG et de la contraception

Le 30 juin 2000 il saisit Le Conseil constitutionnel pour modifier la loi N° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication devenu ensuite LEN (loi sur l'Économie Numérique qui entre autre permet de ne plus considérer les courriers électroniques comme privés et permet au fournisseurs internet de filtrer les contenus des sites web)

Le 22 janvier 2002 il vote contre la proposition de loi relative à la reconnaissance du 19 mars comme Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie.

Propose le 28 novembre 2002 une loi portant création d'un revenu minimum d'activité (RMA)...

Débaptisons nous !

Lamm d'ar pab !



En 1996, en réponse à la déclaration de Jean-Paul II : "France, qu'as-tu fait de ton baptême?" et pour montrer que "l'identité chrétienne de la France" et "la France, fille aînée de l'église" sont des formules vides de sens, de nombreux catholiques malgré eux ont décidé de se faire débaptiser. L'idée et la dynamique avait été créés par les belges d'Alternative Libertaire.

Au lancement de cette campagne de débaptisation, relayée par de nombreux mouvements libertaires on a assisté à un beau tollé côté église, certain curés menaçant de ne plus enterrer religieusement les débaptisés, ou des anonymes lançant une contre campagne d'envoi de lettres de menaces en tous genres aux collectifs qui avaient l'affront de donner ce genre d'idée.

Les évêques de Mende et de Carcassonne furent même obligés de céder afin d'éviter le recours au tribunal devant lequel ils avaient été assignés (par l'association Vivre au Présent) pour refus de débaptisation. Ils furent contraints et forcés de fournir la photocopie tirée du registre diocésain des baptêmes.



L'évêque de Montpellier parlera d'une petite vingtaine de débaptisations, alors qu'aux lettres manuscrites du début, on voit de plus en plus se substituer des formulaires pré remplis... soit l'église crée des formu-

lares pré remplis pour s'exercer à la manipulation de l'outil informatique, soit elle ment.

Qui se débaptise ?

Si on analyse les différentes informations à ce sujet,

Comment faire ?

Avant toute chose, il vous faut retrouver votre date de baptême et la paroisse dans laquelle s'est passé cet étrange rite. Vous pouvez trouver ces informations sur votre certificat de baptême (il y a de grandes chances qu'il soit dans un endroit dont vous n'avez pas la moindre idée) mais aussi sur le livret de mariage de vos parents : dans ce cas, vos parents l'ont sûrement gardé et vous donneront certainement très facilement ces deux toutes petites informations.

Si vous vous êtes marié à l'église, elles figurent sur votre livret de mariage.

La demande doit être adressée au curé actuel de la paroisse de baptême et à l'évêque du diocèse correspondant. Un conseil, afin d'éviter de perdre du temps et votre patience, envoyez le tout en recommandé.

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez contacter la CNIL par lettre sur papier (21 rue Saint-Guillaume, 75 340 Paris Cedex 07 - <http://www.cnil.fr/>).

deux types de motivations s'en dégagent

-les anticléricaux, qui règlent une bonne fois pour toute cette erreur de parcours dont ils ne sont pas responsables.

-Les anti-pape, (athées ou croyants) qui en ont assez des positions moyenâgeuses des papes successifs (sur la sexualité, le féminisme, l'homosexualité, l'avortement, le SIDA, la capotes, etc...)

La débaptisation est aussi une réponse au lobbying qu'exercent certaines associations intégristes catholiques comme l'AGRIF, puissamment soutenues par l'Opus Dei, pour rétablir l'Ordre Moral, faire reculer les avancées sociales en matière de mœurs, remettre en question l'IVG, ramener la peine de mort, interdire les sexualités différentes...

Une lettre type ?

Il n'y a pas de lettre type à proprement parler. L'exemple ci dessous, est ma lettre. A vous d'agrémenter à votre « sauce »

Monsieur le curé (Monsieur l'évêque),

Ayant été baptisé en l'église.....le sous le nom de, je vous serais reconnaissant

de bien vouloir porter sur le registre de baptême et en regard de mon nom la mention suivante:
a renié son baptême par lettre datée



En effet, mes convictions philosophiques ne correspondent pas à celles des personnes qui ont estimé devoir me faire baptiser. Ainsi, vos scrupules de vérité, et les miens seront apaisés, et vos registres purs de toute ambiguïté.

Notez que légalement l'église ne peut me refuser une requête en débaptisation, et qu'elle doit, au titre de la réglementation de la Commission Nationale Informatique et Liberté sur les fichiers même manuscrits, fournir à titre gracieux une copie de l'acte modifié (Article 36*).

Dans l'attente d'une confirmation écrite, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à, le

Signature

* Application de la loi " Informatique et libertés " (N. 78-17 du 6 janvier 1978)

Article s'appliquant à la communication de la rectification des fichiers.

Article 36 : " Le titulaire du droit d'accès peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, la communication ou la conservation est interdite. Lorsque l'intéressé en fait la demande, le service ou organisme concerné doit délivrer sans frais copie de l'enregistrement modifié. "

Il vous faut réclamer la copie de l'acte notifié

Apparemment, la remise de la photocopie tirée du registre des baptêmes n'est pas encore passée dans les mœurs du clergé. L'application de la loi Informatique et Liberté n'est pas encore acquise. Même si en insistant on obtient en général gain de cause, il faut souvent s'y reprendre à deux ou trois fois. Pour ma part, les premières réponses positives sont amputées de cette copie. Faites bien attention aux réponses qui vous sont données.

Souvent les réponses sont floues et laissent parfois planer un doute sur la réalité de la transformation du registre des baptêmes. Quoiqu'il arrive, il faut exiger une copie des actes modifiés et surtout vérifier que cette modification corresponde bien à votre demande.

Une personne qui souhaitait se faire débaptiser, a reçu une réponse de l'Évêque qui disait :

"nous prenons acte de votre demande et nous inscrivons en marge de l'acte de votre baptême la mention suivante : a exprimé par lettre du ... sa volonté de renoncer à l'appartenance à l'Église catholique" et qui reçoit une copie portant la mention : "ne semble plus actuellement en accord avec son baptême" ce qui n'est pas du tout la même chose.

Il semblerait que les personnes mineures ne peuvent pas se faire débaptiser, alors que Déclaration des Droits des Enfants qui, sans précision quant à l'âge, leur reconnaît la liberté de conscience et d'expression.

Slaine—Pat Mills / Dermot Power



L'Etat-Nation et ses petites contradictions



Il faisait encore froid. C'était un 23 janvier 2005. Tapi au chaud, en Francilie, l'Assemblée Nationale et le Sénat adoptaient de nouvelles lignes pour guider le troupeau. Une loi je crois. Dans cet épiscopat des décisions, creuset de technocratie, s'éveillait la création de Christian Vanneste, député UMP du Nord (auteur de la disposition). Ni humain, ni pour les hommes, l'article 4 de cette loi n'a pour but avéré que la manipulation des masses par une révision programmée de l'histoire, en l'occurrence celle des colonies.

« Les programmes de recherche universitaire accordent à l'histoire de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, la place qu'elle mérite.

Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont le droit » (Art. 4).



La loi, cette catin qui institutionnalise, permet à l'État de coloniser nos esprits -et tel est le cas ici-, est de sortie ce 23 janvier 2005 (comme tous les jours donnons-nous le pour dit). Sa clientèle est présentement le contenu de l'enseignement, de cette éducation que l'on appelle civique,

rouleaux compresseur pour un boulevard pavé de citoyens.

Cette loi a déjà fait couler beaucoup d'encre, et alerté historiens et associations (telle l'ACHAC – association pour la connaissance de l'histoire de l'Afrique contemporaine-). Certains articles ont déjà dénoncé l'instrumentalisation de l'histoire, le volontarisme politique court-circuitant le système démocratique (celui dont on dispose tout du moins). Aucune demande auprès de personnes compétentes (historiens, universitaires...), aucune consultation. Mais qu'à cela ne tienne, érigeons (imposons) tout de même cela en loi.

Et cette loi fait peur. Peur aux intellectuels, à ceux qui y voient à juste titre la perversion, le pachyderme auquel on veut rendre une taille de guêpe, un bouleversement qui n'aurait été qu'une avancée. Ses articles nous disent encore « événement » quand il y a eu guerre, « processus d'indépendance » lorsqu'il y a eu lutte de libération nationale, et le mot « peuple » qui n'apparaîtra nulle part. La terminologie n'est pourtant pas le plus grand des talons d'Achille de cette loi. Non. Il faudra que « les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer ». Si ça ce n'est pas du vermicelle dont on gaverait des esprits séquestrés...

Dans l'Hexagone, la loi aussi te fera comprendre que d'une part, le pouvoir n'aura jamais perdu la « guerre des mémoires », et d'autre part, que la démocratie représentative, c'est celle qui permet à des Christian Vanneste de s'essuyer le cul sur toutes les approches scientifiques, intellectuelles qui tendent à discriminer ce type d'appréciation de l'histoire.

Comment jeter l'ombre sur les travaux d'historiens, les théories ethnologiques*: Voici donc le nouvel acte de la copulation Assemblée Nationale/Sénat.

Ce qui m'horripile peut-être le plus

lorsque je m'échine à réfléchir sur cette pratique, c'est de comprendre qu'ils se bornent à bafouer l'usage déjà si contestable de la loi, pour laver l'attitude hautaine qu'ils ont toujours eu vis-à-vis de la chair à canon dans laquelle ils ont allègrement puisé pendant les deux guerres du XXe siècle, reconnaître en catimini les « souffrances éprouvées et les sacrifices endurés ». Elle « reconnaît », cette Nation qui d'abord « exprime sa reconnaissance aux femmes et aux hommes qui ont participé à l'œuvre accomplie par la France dans les anciens départements français [...] ainsi que dans les territoires placés antérieurement sous la souveraineté française. » (Art.1, § 1). Bien qu'il soit également question de « reconnaissance » envers des populations telles que les Harkis et les Pieds-noirs, une loi ne peut imposer cette reconnaissance. Cette saloperie de loi crée des règles, et ne peut en aucun cas nous foutre le nez dans la correction de leurs erreurs morales. Les gouvernants n'ont évidemment cure de l'avis d'un tiers, qu'il soit historien ou juriste, ils continuent de faire leur popote.

Ce leurre de démocratie, qui pour sa descendance a créé l'éducation civique, terreau de l'aliénation citoyenne, utilise maintenant la loi, de telle manière que, de gré ou de force, se fasse le formatage et la démocratie à leur image !

[Jân]

*Puisque le « rôle positif » dont on nous parle est directement assimilable à l'évolutionnisme unilinéaire du XIXe siècle, théorie obsolète et rétrograde qui soutenait l'expansion coloniale en confortant le rôle civilisateur de l'Occident à l'égard du colonisé. En ce qui nous concerne –et nous parlerons en connaissance de cause- il sera plus question d'acculturation violente, et d'exploitation des ressources humaines et économiques.

Le Togo, ancienne colonie allemande divisée entre la France et la Grande-Bretagne en 1922, a acquis son indépendance en 1960. Le Togo actuel correspond à l'ex-territoire français, l'ancien mandat britannique ayant été rattaché au Ghana. Il s'agit d'un pays ethniquement composite, en effet, l'on dénombre au moins 27 groupes distincts. La vie politique a été dominée par le général Etienne Gnassingbé Eyadéma, qui a dirigé le pays de 1967 jusqu'à sa mort le 5 février dernier qui a mis fin à trente-huit de règne sans partage. Ce régime dictatorial a maintenu les Togolais dans la pauvreté. Dès l'annonce de la mort d'Eyadéma, Chirac a déploré la perte d'"un ami de la France" qualifié d'"ami personnel". En effet, Paris a toujours soutenu le régime du général; les politiques et militaires français entretenaient d'excellentes relations avec Eyadéma et son clan. Suite au décès, Paris a envoyé une délégation chargée de récupérer tout document compromettant, mettant en cause des anciens ministres, des ex-chefs d'état major, des médecins... Qu'avaient-ils donc à cacher? (Canard Enchaîné du 4 mai 2005).

Au Togo, après avoir propulsé, via une manœuvre militaire le fils du général Eyadéma, les autorités ont dû organiser un vote face à la révolte intérieure et à la réprobation internationale. Faure Gnassingbé semblait estimer qu'il possédait un droit de succession de type monarchique. Suite à la pression, il a démissionné le 25 février et s'est fait désigner candidat du Rassemblement du peuple togolais le RPT, l'ex-parti unique de son père. Discrètement conseillé par des communicants français, le régime a accaparé les panneaux publicitaires de Lomé, la capitale, tout en interdisant aux médias privés de couvrir la campagne. Par exemple, suite à la diffusion d'une émission jugée trop favorable à l'opposition, une chaîne de radio a reçu une interdiction d'émettre pendant un mois. Par ailleurs, suite aux agressions perpétrées par les partisans du régime avant les élections, certains opposants circulaient armés de bâtons et de machettes. L'armée noyauté par l'ethnie du clan Eyadéma (les Kabiyés) a fait régner un climat de terreur.

Dans le camp de l'opposition, Emmanuel Bob Akitani a été choisi par six partis pour affronter le candidat du régime. Il était soutenu entre autres par Gilchrist Olympio dirigeant du principal parti d'opposition, l'Union des forces du changement (UFC) et fils du premier président du Togo indépendant, Sylvanus Olympio. Ce dernier fut exécuté en 1963 par un groupe de putschistes dirigé par le général Eyadéma. Gilchrist Olympio, traqué sous le régime de Eyadéma, a dû s'exiler suite à une tentative d'assassinat en 1992. Les opposants avaient l'espoir de pouvoir inverser la tendance et ainsi de mettre fin à une quarantaine d'années de régime dictatorial. Beaucoup de

Togolais sont révoltés par cette transmission hiérarchique du pouvoir.

Lors de l'élection du 24 avril, de nombreuses fraudes ont eu lieu : manipulation des fichiers électoraux, enlèvements des urnes par les forces de l'ordre, présence de faux bulletins pré imprimés, etc... Sans surprise Faure Gnassingbé a été élu avec 60% des voix.

Dès le lendemain de l'élection, la chasse à l'homme a commencé. Les militaires sont entrés dans les maisons et ont tabassé les opposants. Notons ici que les militaires et les gendarmes togolais sont formés par la France et recrutés pour l'essentiel au sein du clan Eyadéma. De plus, ils ont tiré à balles réelles sur les militants et sympathisants de l'opposition, parfois depuis un hélicoptère. Ces émeutes ont provoqué plusieurs dizaines de morts. Au moins 32000 personnes ont fui les violences et la répression vers les pays voisins, au Bénin et au Ghana notamment.

Seul Chirac, en dépit de l'extrême réserve émise par le Parlement européen, s'est empressé de féliciter Faure Gnassingbé de son élection à la présidence du Togo et de lui souhaiter des "vœux de plein succès". Le ministre français des Affaires étrangères s'était déjà félicité en début de semaine du "bon déroulement" de la présidentielle au Togo.

Le problème, c'est que Paris a son propre plan pour le Togo. Persuadée qu'une victoire de l'opposition aurait provoqué une guerre civile ou un coup d'État militaire, la diplomatie française considère que seul Faure Gnassingbé est en mesure de tenir les généraux qui tiennent le Togo. Ainsi, il semble qu'il faille un pouvoir fort pour contrôler le peuple togolais, un pouvoir capable de canaliser ces "bons sauvages" qui sans ça s'enfonceraient dans la barbarie.

Le nouveau régime semble terroriser encore plus que celui du président Eyadéma pourtant réputé pour ses méthodes brutales d'élimination de tout signe de contestation. La volonté du clan Eyadéma de pérenniser la dictature et les méthodes du passé semble claire, tout cela sous l'œil bienveillant de Paris. Le soutien de l'État français aux dictatures africaines ne paraît pas être en voie d'extinction.

Suite aux diverses réactions suscitées par ces déclarations, Chirac a tenté de minimiser ses dires, mais il est trop tard. Cette prise de position reste en continuité avec la politique africaine de la France qui a toujours soutenu des pouvoirs forts au détriment des peuples africains. Malgré la décolonisation, Paris veut garder une influence géopolitique en Afrique afin de faciliter l'exploitation, par des entreprises françaises, des ressources naturelles du continent.



Gnassingbé Eyadema

Retour sur les élections au Pays Basque

Dilennadegoù en Euskadi



En tant qu'anarchiste, les élections ne m'intéressent que comme événement politique mais ne m'ont que très rarement captivées. Pourtant celles du 17 avril 2005 ont fait partie de celles-là au point que je me suis trouvé à attendre leurs résultats avec impatience au siège communal d'un parti politique !

Les élections du 17 avril servaient à renouveler les membres du parlement de la communauté autonome du Pays-Basque : bref, un thème extrêmement peu motivant... sauf à le replacer dans son contexte.

Malgré le passage de la gauche à la tête de l'État espagnol, les gesticulations des dirigeants vis-à-vis de la gauche indépendantiste basque n'ont pas vraiment cessées. Avec l'interdiction maintenue de Batasuna et des plateformes successives destinées à permettre une représentation des abertzales aux élections, le mouvement de libération du Pays-Basque a appelé à voter pour une petite formation quasi-inconnue : EHAK, le parti communiste des terres basques. La question qui s'est trouvée alors sur toutes les

lèvres et jusqu'au jour du scrutin était désormais, EHAK va-t-il être illégalisé ? Le PP(1) trépigrait en hurlant à la manoeuvre d'ETA et exigeait que le gouvernement utilise la « loi sur les partis » pour interdire l'intrus d'élection. Le PSOE(2) s'interrogeait de savoir si cette opération n'allait pas être contre-



productive. Les Phalangistes manifestaient et brûlaient le drapeau basque, l'ikurriña, en faisant le salut nazi et en réclamant que l'armée envoie des chars nettoyer la région de cette vermine basque. Au final, EHAK a pu se présenter aux élections mais n'a pas pu faire de campagne dans les médias.

Bien évidemment, ni à Batasuna, ni à EHAK n'était recherchée ou espérée la victoire. Le but était de montrer que la politique de répression, de prohibition politique n'avait pas découragé le soutien envers la mouvance Abertzale.

L'objectif a été atteint haut la main : 150 188 électeurs ont choisi la formation diabolisée soit 7000 de plus qu'en mai 2001 (3) donnant 9 sièges contre 7 auparavant. Plus surprenant encore : alors que l'abstention progressait de 10%, EHAK, avec le PSOE, a été l'un des seuls partis à voir son nombre de voix augmenter !

Au-delà de l'analyse des votes géographiques (18,31% des voix dans le Guipuzkoa, et seulement 8,41 % en Araba) et sociale (vote essentiellement rural et dans les quartiers pauvres des villes), il faut remarquer qu'EHAK a fait là un beau pied de nez aux formations institutionnelles : Dans le Guipuzkoa, le parti communiste des terres basques bat le PP, champion de la répression, de près de 20 000 voix ! Et à Hernani, 30 000 électeurs, il est le parti qui arrive en tête !

Faire un tel résultat dans de telles conditions est un camouflet pour les jacobins espagnols qui ont loupé leurs manoeuvres d'intimidation et d'interdiction des idées indépendantistes basques, mais aussi de la droite bourgeoise basque au pouvoir, le PNV qui perd 4 sièges et... 150 000 voix dont

La Coordination Bretagne Indépendante et Libertaire (CBIL) rassemble actuellement plusieurs collectifs en Bretagne : Huch ! à Rennes, Treger Disuj pour le Trégor, Ti an Dispac'h pour la Région de Pontivy, ainsi que des individuEs.

N'hésitez pas à prendre contact avec votre collectif local ou à en créer un s'il n'existe pas encore.

Coordination : cbil@no-log.org

Collectif Treger Disuj : treger.disuj@no-log.org

Treger Disuj c/o CBIL, BP 70402, 22200 Gwengamp Cedex

Collectif Huch! : huch@no-log.org

Huch c/o CBIL, BP 70402, 22200 Gwengamp Cedex

Collectif Ti an dispac'h : ti.an.dispac'h@no-log.org

TAD c/o CBIL, BP 70402, 22200 Gwengamp Cedex

Contact Lorient : huch.an.orient@bzh.net

Contact Brest : cbil_brest@no-log.org

Contact Normandie : cbil.rouen@no-log.org

Contact Alsace : penngoulo@no-log.org

**BREIZH DIZALC'H
HEP STAD NA MESTR'!**

30 000 environ au profit d'Aralar(4) mettant le vote Abertzale à 178189 voix pour 10 sièges.

Le plus amusant reste sans doute qu'après la divulgation des résultats, le soir même, tous les partis s'annonçaient comme gagnants : le PP (120 000 voix et 4 sièges de perdu par rapport à 2001) estimait avoir brillamment résisté (à qui ?)!, le PNV saluait sa victoire (sans surprise et avec la perte de 4 sièges). Avec un dur réveil le lendemain : Jose Maria Aznar, ancien premier ministre PP, déclarait que les résultats étaient un désastre pour l'Espagne et le Pays-Basque et se désolait que les Basques n'aient pas su faire le choix de la Démocratie (!!!).

Au-delà de ce scrutin se prépare maintenant les inévitables négociations de gouvernance, la préparation de coalition de pouvoir qui font rentrer ces résultats dans la banalité des habituels tambouilles politiques pour savoir qui gouvernera avec qui et comment. Laissons cela aux politicards et gardons plutôt en souvenir la résistance de ces gens qui ont refusé l'intimidation, la répression, l'illégalisation de leurs idées.

OLC

(1) Partido popular- Parti populaire : Parti politique très à droite né de l'après franquisme et ayant servi à recycler les anciens copains de Franco dans le modèle « démocratique ». Son fond de commerce est la lutte anti-ETA au point d'inciter ces dirigeants à brandir le spectre d'ETA dans les attentats du 11 mars 2004 à Madrid longtemps après avoir eu connaissance des preuves incriminant les islamistes. C'est l'équivalent de l'UMP au niveau institutionnel et du FN au niveau idéologique.

(2) Parti socialiste ouvrier espagnol : Le PS espagnol, réformiste et capitaliste. Son action au Pays-Basque a été marquée par les GAL (groupes antiterroristes de libération) qui ont commis plusieurs attentats en Ipparalde, entre autre dans des bars de Bayonne, ainsi que des meurtres et des enlèvements avec le soutien de certains fonctionnaires français toujours pas inquiétés. En revanche, il vient de légaliser le mariage homosexuel et de régulariser 700 000 clandestins sans-papiers.

(3) Sous l'étiquette Euskal Herritarrok.

(4) Formation issue d'une scission d'Euskal Herritarrok, qui développe les mêmes idées que Batangas mais en rejetant l'action armée comme moyen de lutte.



René Vautier, filmour ar stourmoù

Lann-er-ster, e bali "Lenine", e gevredad "Mémoire Ouvrière", e c'houel ar sinema... Ar bloaz-mañ eo bet dibabet René Vautier hag e filmoù evit kas ar gouel-mañ en-dro.

Gant e 78 bloaz, e vlev hir ha gwenn, emañ startijenn ennañ c'hoazh, ha gant e deod muioc'h c'hoazh. E skiant-prenet ar stourm, e vuhez leun a istorigoù o deus lakaet anezhañ da gontañ deomp lies a sorbienn evit displegañ ar gwaskerezh sokial ha politikel hag ar c'hontralerezh a oa en-dro e filmoù. Bet eo bet en Afrika er bloavezhioù 50 (Afrique 50), da vare an didrevadenniñ, ha dre ar bed a-bezh. Ar mizer, ar brezel, flasterezh an hinienn hag ar pobloù... Emañ an temoù-se oc'h addonet 'barzh labour Vautier. Met Breizh a zo leurenn wellañ garet e filmoù. Stourm sokial ha koñsians ar bopl, setu menozioù deboch...

Film diwezhañ an heuliad-mañ (teir abadenn a oa, gant 1 pe 3 film, berr ha hir, a-bep wezh) a oa "La Folle de Toujane" (1974), gant Gilles Servat ar c'houlz brav, o tisleagañ roll ur mestr-skol a vBreizh, gant karantez e vro, e garantez o kuitaat he bro hag eñ da vout kaset e Toujane a-greiz ma oa Bro-dTunisi o tishualaén eus galloud Bro-c'hall. E memes mare, ha deskiñ a raio ar pezh-mañ pa tistroio e Breizh, goude ma oa eñ oc'h en em gannañ gant ar Felagaed enep an alouberien e Bro-Aljeri, edo Breizh o vont d'e goll... Tud ar vro a werzh o ziez d'an douristed pinvidik hag arme Bro-Frañs a laer o fradoù dezho.

Distroet eo Roger (anv Servat er film) eus a vroù e-lec'h e oa ar brezel, ravolt pobloù oc'h en em gannañ enep galloud andrevidigien. Neuse ne vez ket komprenet gant Roger perak eo deuet e bobl da vezañ ken flav, ken gouzañvus. Dre e ganaouennoù (ar re wellañ gant Servat, ar re gentañ) e klask-eñ lakaat an dud da vont en o sav, en aner evel ma ouiomp...

Stourm ar bobl evit gounit e frankiz, stourm an hiniennoù evit nompas bout braet, setu ar pezh vez klasket displegañ gant Vautier, paotr Kameled n'en deus ket disoñjet emañ e vro aloubet gant Stat-Frañs hag ar c'hevala (e-kichen lodenn vrasañ an dud n'eo ket evit intentiñ pobloù o stourm e-barzh ar „C'hwec'h-Kogn“).

Labour un den da zizoleiñ ha da zizoleiñ en-dro(1).

Paol Pegañ

Gouel ar Sinema, pep bloaz e penn kentañ a viz Mae, sal Jean Vilard, Lann-er-Ster. Ar bloaz a zeu: „l'altermondialisme“, mar-teze evit sachañ muioc'h a dud ; evit gwir ne oa ket kalz a dud ar bloaz-mañ, siwazh...

(1)Ne vez ket aes da welout filmoù Vautier ; klaskit gant ar »Filmaoueg Breizh« pe en-dro deoc'h...

Cultures et cultureux

« Les plus beaux chants sont des chants de revendication... » L.F.

Evit meur a dud emañ yac'h ha kreñv sevenadur Breizh, anavezet ha dishualet eus evezhioù a lies kantved. E-touez ar re-mañ emañ an arzurion gwellañ brudet, kanerien-kanaderien ar sevenadur Breizh. Barzh o bed eo bet erlec'hiet sevenadur bev ar bobl gant sevenadur an arz hag ar grouantelezh pe gant sevenadur an arc'hant...

Il y a quelques temps, je m'en fus à Karaez réjouir mes esgourdes à l'écoute de Gilles Le Bigot, précédé du couple Genty/Molard. Je fus charmé par la musique sauf que lors du pot offert à l'issue du concert, je fit ce constat plutôt consternant mais guère étonnant (on n'est pas en Euskadi ...) ; en effet, je n'ai entendu du mot de breton, ici, en pleine Carezhie, là où même McDo utilise notre langue pour vendre sa merde. Pourtant, on ne peut douter de la volonté de ces artistes quant à vivre et faire vivre de la culture bretonne... Molard nous avait vanté l'incontestable travail de sauvegarde linguistique et musicale de Polig Monjarret(1), les « Empreintes » de Le Bigot se perdaient d'Argoat en Arvor, et plus loin encore ; on avait même perçu une certaine portée politique dans des allusions à la richesse pluriculturelle contre l'uniformisation globalisatrice. Seulement, pas ques-

tion d'adapter ce schéma à la Bretagne où la culture rayonne, du Stade de France à la Baugeoire, en passant par Lann Bihoué et L'Île Longue. (cherchez l'intrus, il y en a quatre)

Le grand frère breton, dégagé de sa honte pluriséculaire d'être ce qu'il est, vient désormais mettre en lumière la culture de ses frères africains, indiens, slaves ou tziganes, en contribuant à leur reconnaissance par la découverte et le métissage. Le résultat est d'ailleurs en général assez convaincant, si ce n'est cette naïveté sou jacente selon laquelle, par exemple, l'uniformisation culturelle soviétique aurait été bien plus ravageuse que celle engendrée par le capitalisme occidental. En succédant à l'effondrement du bloc de l'Est, il aurait permis la reconnaissance des peuples désor-

mais « libérés »...comme en Bretagne, la république réactionnaire en lieu et place

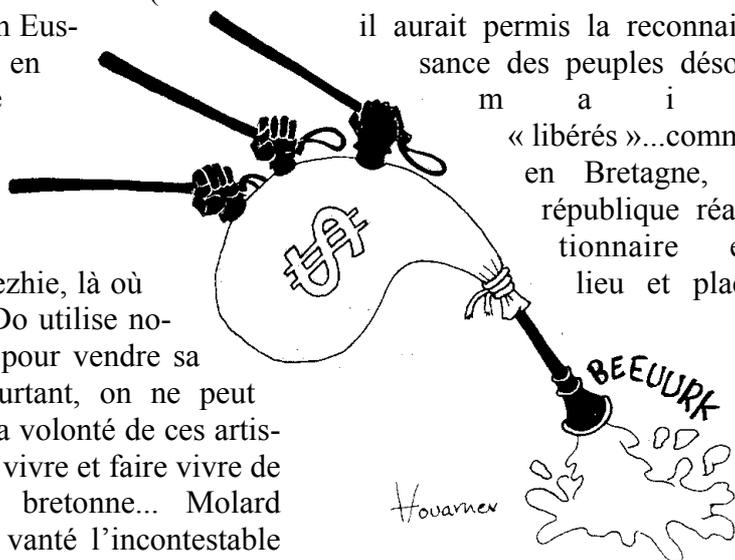
des soviets !...

Dans la musique la poésie les chants, la danse..., les peuples cherchent à traduire leurs joies, leurs peurs, leurs angoisses face à la misère, la mort, l'impuissance face au pouvoir castrateur... Or, que nous disent nos bardes contemporains sur la

misère des peuples, leur lutte pour la vie ? pas grand-chose... Sur le petit nuage des artistes, la détresse populaire n'a pas droit de cité. A peine s'ils consentent à une touche de mélancolie slaves sur un air de biniou, sans s'apercevoir que le sonneur transpire de désespoir. Dans la bulle où ces esthètes de l'art évoluent, on ne s'apitoie pas, monsieur, on crée, on partage l'harmonie mélomanique mais on reste sobre, on s'habille de noir, comme pour inconsciemment commémorer l'agonie des cultures vivantes et encore populaires... place à la création ! Ces élites culturelles embouchent les instruments du peuple pour une marche funèbre, celle-là même qui engouffre tous ceux qui croyaient que la bombarde sonnait sans sonneur. On a coupé l'arbre des peuples ; on garde le cœur pour faire des flûtes mais le bois, sans ce qu'il contient, et ce qui le contient, sans la sève et l'écorce, est devenu creux et fragile, il craque à chaque coup de bu\$€ronnade mercantile. Pas de surprise alors lorsque certains décident de saboter les bulldozers qui nous déracinent et nous mettent à blanc...

Pas de surprise pour qui ouvre les yeux et voit la momification de leur culture (et l'utilisation de son image intemporelle, folklorisante et élitiste), son peuple condamné à la non-existence.

Pour d'autres, toute forme de révolte désespérée est condamnable, car non justifiée. En effet, leur culture, celle qui se vend, qui se donne en spectacle, celle-



là se porte plutôt bien, même si la « vague celtique » a perdu de sa superbe, de l'engouement de ses premiers temps. Leur culture, c'est leur carrière.

Nombre d'entre eux étaient pourtant de sincères défenseurs de la Bretagne et des autres peuples opprimés, avant de sombrer dans la culture marchande, de vendre leur révolte. Même les Tri Yann dénonçaient le remembrement (« An Tourter », 1983), l'agriculture productiviste (« Au jardin de mon père », 1981)... avant de jouer les cavaliers en carton (souvenez-vous de Jossic en tête de cortège contre les attentats). Et que dire du père Servat, qui voulait faire sauter la tour Eiffel (« Paris tu m'a pris dans tes bras... », 1973) et qu'on peut voir à présent faire ses guignoleries au Stade de France ? Où sont passées les poignées de caramels, le chien noir et « le noir foulard pour

chanter l'Anarchie » ? Remplacés par des canards bleus et de doux rêves hallucinatoires sur la situation de la langue bretonne (« Tregont blé 'zo », 2000). Arrêtons là la liste,

trop longue, de ces ténors de la « culture bretonne », émissaires de feu-Pichard, broyés par le moule capitaliste ou tout simplement cloisonnés dans leur univers artistique immuable, incapables de réaliser qu'il seront bientôt les reliques d'une culture de musée.

La langue bretonne a son Académie (Ofis ar Brezhoneg), l'école bretonne (aux programmes parisiens) a son Éducation Nationale et ses lourdeurs hiérarchiques (Diwan) et la « culture bretonne a ses figures et son journal merdeux (Arthur). Ainsi, ce microcosme culturel, opposé à un autre

microcosme, militant celui-là, laisse croire à une identité retrouvée, à un peuple affranchi et reconnu. La réalité ?!... J'imagine certaines personnes ayant connu le kan ha diskan dans les champs contemplant le spectacle de ce qui semble être les restes de leur culture, leurs tristes reflets au milieu de l'arène, avec cette foule avide de folklorisme à pompons bleus, blancs, rouges qui veut « tâter du celtic ». Une foule ponctuelle, certes, car quotidiennement, autour d'eux, c'est le vide. Le spectacle est à Paris, voire à Nantes et bien sur à An Oriant, quelques jours d'été ; ailleurs... on parle la France ! (la preuve).

Triste constatation donc : ceux-là même qui étaient impliqués dans les luttes passées les rechignent où s'imaginent qu'elles ont suffi, qu'elles appartiennent à un autre temps, celui de la solidarité et du combat. Bremañ pep tra 'zo mat... Sans les luttes passées, pas d'école en breton, pas de signalisation bilingue... et une centrale nucléaire sur la Pointe du Raz. Mais sans les luttes à venir, y'aura toujours l'Île Longue occupée par l'armée coloniale, la Bretagne mortifiée par les touristes bourgeois et le capitalisme sanglant qui détruit nos pays et nos vies.

Vergisstmeinnicht



(1) Un honorable travail de collectage, malheureusement exécuté par un collaborateur notoire durant la 2^{ème} guerre, qui n'aurait donc pas mérité un tel éloge ; on voit l'homme de culture, on masque l'homme de conviction politique, comme s'ils n'étaient pas liés, et l'on retrouve le schéma culture sans lutte et lutte sans culture alors que les deux sont indissociables si elles veulent être réelles.

NB : Il reste néanmoins quelques textes intéressants chez les pointures de la musique bretonne, chez D. Prigent notamment (Copsa Mica, Ar Chas Ruz, Ar Gwez Sapin...)



La direction du lycée Diwan n'a semble-t-il pas apprécié notre article (cf. Huchoër n°15 « Sarkozite aiguë au lycée Diwan ») dénonçant l'envoi des flics pour régler les problèmes internes au lycée. Elle nous demande un droit de réponse. C'est chose faite.

Droit de réponse à l'article « crise de sarkosite aiguë au lycée Diwan »

Le rôle d'une équipe pédagogique est d'assumer le bon fonctionnement pédagogique de l'établissement, dans ses dimensions scolaires et éducatives. L'équipe pédagogique du lycée Diwan assure régulièrement l'information et la prévention des conduites à risques. Nous faisons confiance à l'intelligence de nos élèves pour la compréhension de ces problèmes. Mais l'équipe pédagogique doit aussi assumer ses responsabilités civiles et pénales. A ce titre, selon le Code de l'Éducation, il nous est légalement interdit de rester indifférent aux infractions mettant en danger l'intégrité physique et morale des élèves, et de ne pas répondre aux plaintes émanant de parents qui peuvent par ailleurs en référer directement à la justice. Mais dans l'autre sens, il nous est aussi interdit de mener à bien des enquêtes permettant d'apporter des preuves concrètes d'infractions ou de troubles (fouilles...). Une overdose ou un coma éthylique peuvent être mortels ou gravement handicapants, la responsabilité de l'équipe pédagogique et de la direction est dans ces cas totalement engagée. C'est la raison pour laquelle celle-ci est tenue par la loi de porter l'affaire au niveau judiciaire. Nous n'osons pas croire que vous préféreriez voir un adolescent ou un ami mourir par notre négligence que de nous « abaisser » à suivre une simple légalité. Il n'est pas en notre devoir d'influencer les ordres d'un procureur ni les méthodes de la police. La question de savoir si cette légalité et ces méthodes sont légitimes ou non relève d'un tout autre débat qui dépasse de loin le simple cadre de la vie pédagogique. Notre qualité d'éducateur nous amène à ne reconnaître de débat valide que dans un climat de tolérance mutuelle et de respect des personnes.

Votre article se termine par une étonnante contradiction lorsque vous parlez à propos du directeur : « cette situation prouve sa profonde incompétence à régler un problème commun à tous les lycées. » Si le problème est commun à tous les lycées, il n'est dans les faits réglé nulle part : faut-il en conclure à l'incompétence généralisée de tous les proviseurs ou considérer que cet argument ne prouve rien quant à l'incompétence supposée du directeur du lycée Diwan en la matière.

Le collectif des professeurs principaux du lycée Diwan, la direction

Rappelons tout de même que les gendarmes et les douaniers ont terrorisé la moitié du Lycée Diwan de Carhaix pour un problème de CANNABIS.

Vous dites que l'équipe pédagogique du lycée Diwan assure régulièrement l'information et la prévention des conduites à risques. Très bien, cependant :

Vous parlez d'overdose : dans le langage courant, une overdose est une consommation trop importante pouvant provoquer la mort par arrêt cardiaque ou insuffisance respiratoire. Jusqu'à présent, aucun cas de décès directement lié à une intoxication aiguë au cannabis n'a été rapporté. (source Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les toxicomanies)

De plus le cannabis, même s'il n'est pas considéré comme « drogue douce » officiellement, ne conduit pas à une déchéance physique, psychologique, sociale ou à une consommation de drogues de plus en plus fortes (source Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les toxicomanies)

Vous parlez de coma éthylique : le coma éthylique est une intoxication aiguë, à un stade d'alcoolisation élevé, qui se traduit par une perte de conscience. Au stade ultime, le coma éthylique peut provoquer la mort par arrêt respiratoire... Le cannabis n'a donc rien avoir avec ce problème.

Apparemment il semble urgent de revoir vos campagnes de prévention si vous même n'êtes pas capable de ne pas tout mélanger. Je n'ose pas croire que je pourrais voir un jeune mourir de part la désinformation (ou manque d'information) qui règne dans votre établissement.

Vous semblez très attachés à la pédagogie et à l'équipe pédagogique. Alors pourquoi certains professeurs et certains animateurs ont-ils été mis à l'écart de cette décision ? Peut-on, dans ce cas parler de bon fonctionnement pédagogique ?

Concernant mon « étonnante contradiction » :

Une prévention efficace ne peut se faire qu'avec des professionnels et dépasse le cadre de simple professeurs ou animateurs. Ainsi, il existe, sachez le, de très nombreuses associations de prévention qui proposent des vraies interventions dans ces domaines.

De plus, et comme vous êtes apparemment très désireux de faire respecter la loi en ayant recours aux uniformes, sachez qu'il existe une Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile. Adjudant, formateur relais anti-droque. Ils exercent leur mission en uniforme. Cette unité se compose de six sous-officiers pour mener cette mission de prévention dans le département.

La responsabilité pénale et civile d'un directeur est de plus en plus lourde. L'atmosphère, influencée par le modèle américain « trouvons un responsable », devient de plus en plus pesante.

Avec cette réalité, certains font le choix de se protéger. Ne parlons plus alors de pédagogie. Certains font le choix de protéger leurs élèves contre cette frénésie répressive...

Ainsi, je persiste et signe. Le fait qu'un directeur ait besoin de renfort policier pour gérer cette situation prouve son incompétence. D'autant plus que cette démonstration de force n'aura une fois de plus servi à rien !

Penn Du



Constitution européenne **Bonnreizh Europa**

Le peuple est décidément trop con. On lui paie une campagne quasi monopolistique pour le oui... On éditorialise quotidiennement pour le oui (le 7-9 de Paoli sur France Inter, ou bien le pauvre Duhamel sur France Culture)... On terrorise les votants du non, on les traite de tous les « nons »... Mais rien à faire. Le peuple est têtù.. Le peuple ne comprend rien...

La France a voté le 29 mai... Elle a voté non à près de 55%. Le sol n'a pas encore tremblé (quoique sous les pieds de certains) et la terre ne s'est pas arrêtée de tourner pour autant. Le séisme tant attendu n'est que secousses et toussotements. Après un petit jeu de chaises musicales bien habituel, on prend les mêmes, on mélange et on recommence... Tout va pouvoir continuer comme avant.

Il ne faut pas s'en faire pour autant... Si l'on n'a pas assisté au suicide collectif du patronat et du pouvoir suite à la terrrrrrible nouvelle du « non », c'est bien que de toutes manières tout ce petit monde va continuer son petit train-train, en Europe et ailleurs. Les technocrates, constitution ou non, vont continuer leurs petites magouilles, les capitalos vont continuer à s'en mettre plein les fouilles... A peine vont-ils se magner un peu plus de délocaliser via l'Inde ou la Chine. Mais on en conviendra, on en est plus à un ou deux ans près. Il faut s'attendre d'ailleurs ces prochaines années à entendre que tous nos maux viennent du refus des français de vouloir de ce traité. On n'a pas fini d'en entendre parler ! « Ah si vous aviez voté oui! ».

Mais en attendant, le non est passé, et même si rien ne va changer pour moi ou pour toi, on se sera quand même bien marré à voir toutes leurs gueules dépitées.

En attendant quelques « refleksionoù profitabl » sur ce vote, sur l'Europe et cie...

A l'Europe opposons l'internationalisme !

Ce printemps a largement été marqué par le référendum sur la ratification du traité constitutionnel européen. Petit voyage au pays de la fange politique.

La question, pour toute personne réellement de gauche, ne pouvait être « oui ou non ? ». On ne peut être pour une constitution. Dans le meilleur des cas ce serait céder à la stratégie du « moins pire » et dans le pire ce serait être un de ces progressistes en toc qui clament la nécessité de se plier à l'économie de marché. La stratégie révolutionnaire ne peut consister dans le fait de doter les institutions de règles de fonctionnement – soient-elles « meilleures que rien » – mais bel et bien de détruire ces institutions pour mettre en place une organisation auto-gestionnaire de la société.

Dans le cas qui nous intéresse, la question était plutôt « voter non ou s'abstenir ? ».

Pas mal d'orgas ont mis en place des meetings afin d'expliquer leurs positions. Je suis allé à certains - étant resté indécis (sur la pertinence du vote non par rapport à l'abstention) assez longtemps.

Le meeting rennais d'Alternative Libertaire (le 10 mai), qui appelait à voter non m'a un peu déçu : hors du fait que le nombre de personnes présentes (une vingtaine) était un peu ridicule vu l'affichage massif qu'ils avaient fait, les arguments tournaient pas mal autour d'une stratégie un peu douteuse de "la claque" suivie de mouvements sociaux forts, dynamisés par une "victoire" après tant de défaites. Non seulement cette stratégie a été un véritable frein aux potentiels mouvements sociaux avant le scrutin, mais j'ai de nombreux doutes sur la suite... Le non est passé, on les attend les mouvements sociaux. Peut-être aurait-il fallu insister davantage sur le contenu du texte constitutionnel lui-même. Bref, j'en suis ressorti convaincu par l'abstentionnisme.

Le second meeting était celui d'Emgann/Asambles, pour le non toujours, à Rennes le 26 mai. J'ai été plutôt agréablement surpris par cette rencontre. Le nombre de participants, entre 30 et 40 était assez important vu le peu de pub faite, et du fait que l'événement ait été "oublié" par Ouest-Torchon, et ce malgré une conférence de presse la veille (!). Il y avait des représentants d'Anaram Au Patac (Occitanie), Du Republican Sinn Fein (Eire) et des comités pour le « non » basque (en l'occurrence un ancien député européen). Texte du traité à l'appui, on a donc pu assister à un tour d'horizon des caren-

ces de cette constitution sur les thématiques sociales et culturelles. Par contre - évidemment - l'optique sur les suites à donner étaient très réformiste... mais ça je le savais avant de venir !

Le fait le plus marquant de la campagne a été la manière d'agir du « camp du oui ». Déjà la manière dont il était constitué était assez révélatrice : on a pu assez bien délimiter le camp capitaliste ; et – mais est-ce vraiment une surprise – on y trouve le PSF et la clique des bobos socialos.

PS et UMP main dans la main (dans le fond ils l'étaient, même si ce n'était pas évident dans la forme) ont donc passé toute leur campagne à traiter les partisans du non de xénophobes qui n'ont rien compris. Et maintenant que la majorité des électeurs de l'hexagone ont entériné le non, ils continuent... Les gouvernants n'ont que faire de l'avis des gentils citoyens, on le savait, mais maintenant, ils ne s'en cachent même plus. La propagande oui-ouïste diffusée par les médias de manière complètement décomplexée a laissé clairement apparaître leur inféodation au pouvoir politique.

En effet, on pouvait être à la fois contre cette constitution et pour une Europe sociale. Mais pour ma part, je ne suis pas pour l'Europe. La transformation de cette construction capitaliste en outil au service de la lutte des classes et des peuples en lutte est une douce illusion. L'Europe on s'en fout, on veut plus de frontière du tout !

On me dira sûrement que la composition du camp du non était tout aussi « révélatrice » que celle de celui du oui : selon certaines remarques, les trotskards et les réacs souverainistes et autres fachos unis sur un même vote serait un gros handicap pour la crédibilité. Seulement, FN et consorts auraient bien dû se rendre compte que le texte qu'on leur proposait était un pas vers toujours plus d'Europe forteresse, anti-sociale et anti-immigration.

"Pour une fois qu'on nous donne l'occasion de décider" ai-je pas mal entendu. Mais est-ce si simple ? Nos gouvernements auraient-ils pris ce risque sans s'assurer d'un "plan B" qui soit dans leurs intérêts ? Cette constitution était "libérale", et le "libéralisme" n'a pas besoin de constitution. L'Europe capitaliste va continuer, avec ou sans constitution. Contre cela, voter ne sert à rien : seule la lutte paie !

Per-Ewan

La constitution européenne affirme des valeurs communes mais celles-ci sont déjà bafouées :

Le respect de la dignité humaine : comment peut-on parler de dignité quand la pire des indignités, la misère subsiste et même s'étend dans les pays d'Europe. Et qu'en est-il du respect de la dignité humaine dans les centres de rétention ou s'entassent les immigrés ?

La liberté à l'européenne semble être aussi celle de la coopération policière et des lois anti-terroristes liberticides.

La démocratie, grande et belle avancée de votre civilisation européenne ? Certes, nous n'avons pas vu un parti unique ou un dictateur, mais plusieurs partis, qui pour arriver au pouvoir doivent tous céder aux exigences du capitalisme.

L'égalité n'existe même pas en droit puisque la justice est au service d'une classe. Ne parlons même pas d'égalité sociale, il n'en est pas question.

L'état de droit : en théorie c'est celui qui accorde les mêmes droits à tous ; en réalité, plus tu es riche, meilleur sera ton avocat et moins tu vas t'en prendre.

Le respect des droits de l'homme y compris les droits des personnes appartenant à des minorités. Ça c'est trop fort, ils ont pris soin de préciser que les personnes appartenant à des minorités sont des hommes en tant que tel et ont des droits ! Quelle découverte !

Ces valeurs prennent place dans une société caractérisée par :

le pluralisme (Comme en Euskadi, ou de nombreux partis politiques ont été interdits)

la non-discrimination (mais, mieux vaut quand même être blanc et bien présenter pour espérer trouver un boulot, un logement...)

la tolérance.

La justice (voir plus haut)

La solidarité (surtout entre état pour combattre leurs adversaires)

L'égalité hommes / femmes (encore une sorte d'égalité



bafouée)

Il faut aussi savoir que l'union européenne « respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique, et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine européen ». Giscard, rédacteur de ce texte, a quand même été président de la république française : s'il avait voulu mettre cette idée en application, ça se serait su.

Cette partie sur les grands principes est celle la plus mise en avant par les promoteurs de la constitution. Ces principes existent déjà chez les États signataires déjà au niveau mondial et ne sont pas respectés. Je ne vois pas ce que ce texte pourrait apporter de plus. Ce n'est que de la poudre aux yeux.

Ce texte ne servirait-il donc à rien ? oh que non, inquiétez-vous !

En plus des principes, l'Union a des compétences. Parmi celles-ci certaines sont partagées de manières très floues entre les États et l'Europe, d'autres sont des compétences exclusives de l'union. Va-t-on y voir une tentative d'application des principes énoncés ? pas du tout !

La plupart des compétences exclusives ont trait au commerce et à l'économie (douanes, règle de concurrence pour le marché commun, politiques et monétaires, politique commerciale.)

En plus, l'union peut signer des traités internationaux. Voilà en fait à quoi sert la constitution : elle est au service de l'économie capitaliste : les riches d'Europe veulent se protéger des riches américains et chinois, et c'est tout.

Protectionnisme des USA, et sans doute bientôt de l'union européenne, par rapport aux textiles chinois : ces héros du libéralisme, qui proclament que la dérégulation est la seule voie à suivre, elle n'hésite pourtant pas à ériger des barrières douanières, quand le besoin s'en fait sentir, c'est à dire quand leurs intérêts économiques sont menacés. Or, qui peut se permettre de mettre en place ces barrières ? Seuls les plus puissants économiquement le peuvent, car leurs partenaires commerciaux ne peuvent pas prendre de mesure de rétorsion sans handicaper encore plus leur économie ! Ce n'est pas la loi du marché, dictature sans tête, qui joue, mais bien la vieille loi du plus fort.

En tant que libertaire, je ne veux pas voter « oui » pour des valeurs vidées de leur substance, je ne veux pas non plus voter « non » contre une économie déjà en place, ou pour faire chier Chirac. Je préfère ne pas participer à ce cirque électoral, où nous serons toujours les perdants.

Traceville

Le débat sur la constitution n'a pas épargné le monde politique breton. Le clivage oui-non, non plus. Force est de constater que, comme en France, le « oui » et le « non » n'ont pas épousé le clivage gauche droite, et que comme en France, l'extrême gauche et l'extrême droite se sont prononcés contre la ratification du traité, alors que sociaux-démocrates et divers courants droitiers et plus libéraux ont fait campagne pour le oui.

Nous vous proposons ici une brève analyse (subjective) de l'argumentaire de quelques courants, partis ou mouvements de l'emsav précédant le référendum.

« Un oui de gauche et breton » pour l'UDB.

L'Union Démocratique Bretonne, parmi les premières à s'être engagée dans la bataille, ne voit aucun risque de renforcement libéral dans la constitution préférant mettre en avant le côté humaniste du traité, qui selon elle affirme même des droits sociaux.

L'UDB semble pourtant se contredire puisque selon elle le texte est loin d'être idyllique, celui-ci ne répondant pas notamment à la demande sociale : « *Bien sûr que ce texte est imparfait, car nous voulons une Europe sociale, pacifique et fédérale, reconnaissant les peuples et nations sans État* ». En un mot ce texte n'est rien de tout cela !

L'UDB reconnaît tout de même qu'en matière de progrès social tout n'est que question de force... mais le parti préfère le renoncement au rapport de force : « *la partie 3 du texte(...) résulte de traités antérieurs. Elle s'applique déjà et continuera de s'appliquer* ». L'aspect politique n'est qu'une couche de chocolat qui enrobe l'amère partie 3 pour faire passer la pilule soporifique constitutionnelle : « *dire non à la constitution, c'est avoir le libéralisme (partie 3) sans avoir des avancées politiques contenues dans le projet* ». Pour l'UDB, ces avancées politiques valent suffisamment la peine pour pouvoir se compromettre

avec un texte profondément libéral.

Du point de vue breton, l'UDB affirme que l'Europe agit pour préserver la diversité culturelle et linguistique, or nulle part la charte ne se donne d'obligation d'action. Dans l'Article III-280 nous pouvons lire que l'Europe « contribue » à l'épanouissement des cultures, et qu'elle « vise » à encourager la coopération entre États membres et, si nécessaire, à appuyer et à compléter leur action. Les États membres n'auront aucune obligation vis-à-vis de leurs

L'appel de Carhaix axe tout son argumentaire sur la décentralisation. La question sociale est à peine effleurée. Seul compte ici l'affaiblissement de Paris. L'appel de Carhaix se satisfait de quelques points concernant les minorités, ainsi que le rapprochement des centres de décision. Pour cela il se base sur l'article 1-2 de la partie 1 : « *L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit ainsi que de respect des droits de l'homme, y*

compris les droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes ».

L'Appel lui aussi constate que la constitution est imparfaite : « *Certes, cette constitution est, et*

demeure perfectible dans le temps ».

Pour l'Appel de Carhaix, la maîtrise pour la Bretagne de son quotidien permettrait de « *peser sur le développement humain* »... mais toujours sans savoir vers quel genre de développement humain tend l'Appel.

Le questionnement d'Identité Bretonne

L'association culturelle Identité Bretonne s'en tient à l'unique analyse du traité d'un point de vue culturel et reste dubitative face au texte de la constitution. Elle fait remarquer que rien n'oblige l'Europe à contraindre la France en matière de droit culturel ou/et linguistique et s'inquiète « *du manque de précision de la constitution européenne sur ces sujets considérés tabous par l'élite jacobine française* ».

Stivell milite pour le oui au traité.



minorités culturelles. En effet « pour contribuer » à la réalisation des objectifs de l'article, la loi ou loi cadre européenne « établit des actions d'encouragement » (à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des États-membres !), et le conseil, sur proposition de la commission, « adopte des recommandations ». Ce genre d'article n'est pas de ceux qui risquent de faire trembler l'Une et Indivisible. Rien dans le texte ne pourra obliger la France à respecter ses minorités linguistiques. Pourtant, L'UDB persiste à croire que ce texte « est une chance pour peser sur le système centraliste français qui concentre à Paris tous les pouvoirs politique, économique, intellectuel, culturel, médiatique... »

Le choix « clair » de l'Appel de Carhaix.

Breizh 2004. L'Europe ? Que du bonheur !

Pour Breizh 2004, l'Europe est l'air du large qui va aider la Bretagne à se débarasser du trop encombrant Paris, et accuse la France de faire porter à l'Europe le chapeau de ses faillites. Breizh 2004 est convaincue que la construction Européenne a « *atténué le centralisme étouffant imposé par Paris* » sans donner beaucoup de précision à ce sujet. Et si d'après eux, l'Europe a permis d'améliorer le niveau de vie de la population bretonne en ayant beaucoup donné aux PME/PMI, université etc., ils se gardent bien de parler des problèmes que rencontrent pêcheurs et agriculteurs face à Bruxelles.

Mais Breizh 2004, tout en admettant que le texte proposé reste « *un compromis* » souffle en y voyant plus de sécurité pour le citoyen. Peut-être font-ils allusion aux articles renforçant le contrôle de la population ? Des mesures portant sur la collecte, le stockage, le traitement, l'analyse et l'échange d'informations pertinentes entre polices et par Europol ?

L'Europe économique du Mouvement Fédéraliste de Bretagne

La constitution est pour le Mouvement Fédéraliste une nécessité face aux puissances économiques indienne, chinoise et étasunienne et se prononce donc clairement pour le « oui ».

L'économie est au cœur des réflexions du mouvement... et le social renvoyé aux calendes grecques : « *une autre Europe sera toujours possible, mais elle est déjà dans celle-ci* ». Le mouvement fédéraliste argue du fait qu'« *aucune constitution ne construit une égalité sociale* » à plus forte raison que selon elle une constitution n'est « *ni le manifeste d'un parti Communiste ni la liste exhaustive des privilèges de quelques uns* ». Or, ils semblent oublier qu'aucune constitution ne définit non plus de politique économique, et c'est précisément ce que l'on fait dans ce traité, l'économie de marché devenant, avec ce traité, constitutionnelle.

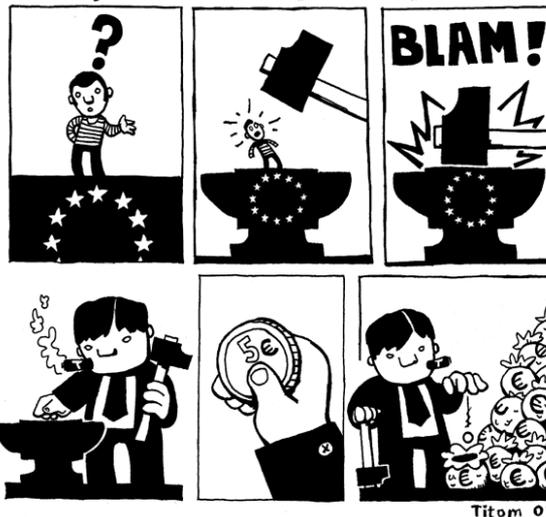
Emgann : mille et une raisons de dire « non »

Emgann veut que son « non » ne soit pas mélangé à celui des formations françaises et tient à s'opposer à la constitution

sur « *les bases du droit à l'autodétermination* ». Il s'appuie pour cela sur un espace qu'ont tenté de se créer divers mouvements basques, catalans, occitans... pour ne pas « *somber dans le camp des tenants du non tricolore* »

Emgann ne voit pas dans ce traité de manière de se réjouir pour le peuple breton. A l'instar des autres formations bretonnes, plus optimistes sur ce point, Emgann réaffirme que « *seuls les États sont les véritables et seuls sujets de droit* » et que par conséquent, peuples et nations sans États ne sont pas reconnus de fait. Quand à la question culturelle, chère à l'emsav, Emgann rappelle que le traité constitutionnel ne reconnaît officiellement que « *les langues et les cultures*

Quelle place offre l'Europe au simple citoyen ?



des États dominants ». Emgann revient également longuement sur la question de classe, chose qu'elle avait en effet peut-être oublié ces dernières années, et met en avant que seul le droit du capital est garanti. Les immigrés non européens ne sont pas non plus oubliés, et Emgann dénonce le refus du traité de leur accorder des droits, tout comme il met en avant que le traité n'oblige concrètement pas à garantir aux ressortissants européens de vivre dans un environnement sain.

Le dernier gros point abordé par Emgann se situe sur la stratégie militaire et policière du traité et appuie sur les limitations graves de liberté qu'engendre une politique fondée sur une stratégie strictement militaire et de défense.

Parti Fédéraliste de Bretagne : « oui, oui, oui »

Rien n'est trop beau pour le Parti Fédéraliste (à ne pas confondre avec le Mou-

vement Fédéraliste) dans ce traité. Ici aussi l'Europe doit faire poids face aux géants économiques. Le parti voit dans le traité une amélioration de la santé publique (difficile à croire dans un pays qui n'étant plus maître de sa monnaie n'a plus qu'un seul remède pour faire face aux déficits : faire des économies sur les dépenses publiques).

Le parti se réjouit également d'une Europe sécuritaire (« *Oui à une constitution voulant avec Europol appuyer et renforcer l'action des autorités policières* »).

Le Parti Fédéraliste met également en garde les défenseurs du non, qui seraient tentés de faire du référendum une caisse de résonance pour les contestations internes à la France : « *La future Constitution européenne n'est pas responsable du bilan économique et social négatif du gouvernement actuel de la France* ». En effet, l'UMP est bien assez grande pour foutre la merde toute seule... mais L'Europe n'est pas étrangère à de très nombreuses orientations économiques que se doivent de suivre les États membres.

En bref, le Parti Fédéraliste rêve d'une constitution qui mettrait en branle les bases d'une Europe fédérale qui favoriserait la Bretagne : « *Notre Bretagne doit jouer sa carte, en s'appuyant sur l'Europe pour faire avancer sa revendication d'autonomie dans une France fédérale et une Europe fédérale* »... quitte à avaler des couleuvres.

Parti Breton : parlons argent et pouvoir autonome.

La lecture du traité par le parti breton est elle aussi orienté par la possibilité pour la Bretagne de sortir du carcan français. Ce traité lui permettrait selon lui d'engager un processus « *favorable à une plus grande autonomie politique* ». Or le traité préserve l'intégrité territoriale des États (art.1-4), et aucune avancée sur le terrain fédéraliste ou des autonomies ne s'exprime dans le traité. Pourtant, le Parti Breton continue d'y voir des « *avancées susceptibles de faciliter l'émergence d'un authentique pouvoir politique breton* ». Quid des articles abondant en ce sens ? Le côté social n'est pas clairement abordé par le Parti breton qui préfère parier sur un éventuel développement économique d'une Bretagne qui ne serait plus étouffée par Paris, mais ne parle ni de l'aspect militaire du traité, ni de côté social. Argent et autonomie. ★



Breton oui, mais capitaliste avant tout...

Patrick Le Lay –Égérie d'une bourgeoisie bretonne qui redécouvre les bienfaits de sa culture uniquement lorsque celle-ci se transforme en billets – après s'être battu comme un beau diable pour retarder la TNT, vient de se faire recalier une 3e fois par le CSA lors de l'attribution des canaux sur la dite TNT.

En direct de TV Sénat, d'où était retransmise pour l'occasion l'audition des chaînes candidates à la TNT, Patrick Le Lay qui défendait les couleurs de TV Breizh a tenu à rassurer ses actionnaires et futurs actionnaires quant à la couleur bretonne de la chaîne : « On épuise assez vite les sujets sur la récolte des praires dans la baie de St Briec » a-t-il déclaré à propos d'éventuels programmes bretons de la chaîne. Quand Patrick pensait encore se faire un maximum de pognon sur le dos de la Bretagne, ce dernier n'avait pas assez de mots

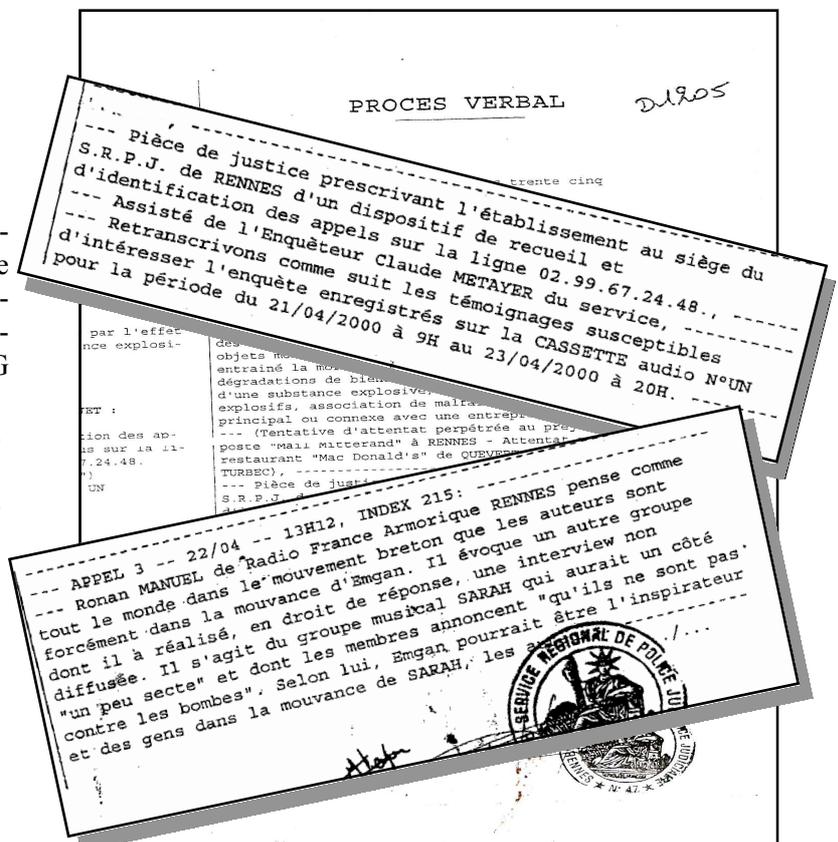


PATRICK LELAY AMELIORE SON BRETON DE JOUR EN JOUR

pour encenser la richesse culturelle bretonne, sa musique, sa langue etc... Maintenant que la chaîne grimpe, expurgée de son embarrassant fardeau breton, notre culture se limite à la pêche aux coquillages. Ajoutons à cela la récente déclaration du PDG de TV Breizh, Gaël Degrée Du Lou (« la langue bretonne est un frein au développement de la chaîne »), et vous obtenez le principe fondamental capitaliste qu'il soit breton ou non : la culture n'a de sens que si elle rapporte, sinon flinguez là. Certains bretons gogos, à genoux devant leur bourgeoisie et leur patronat tout nouvellement d'hermines drapés devraient méditer là-dessus.

Coyote Coz... Trop !

La lecture du dossier de l'affaire ARB 1993-2000 (désormais accessible et divulgable puisque l'instruction et close et le procès passé, sauf pour l'appel déposé par le parquet à l'encontre de trois militants) nous montre que la délation est toujours de triste actualité. Alors qu'en Irlande du Nord, la Royal Ulster Constabulary et l'armée britannique ont mis en place des lignes téléphoniques CONFIDENTIAL PHONE pour permettre la délation des militants républicains, le SRPJ de Rennes avait mis en place après l'attentat de Quévert un téléphone rouge pour recueillir les dénonciations. Certains « bons citoyens français » ne tardent pas : Ronan Manuel, animateur à Radio France Armorique et perfide pourfendeur de toute idée bretonne dans son magazine « culturel » Arthur (ex-Adsa), si celle-ci s'égare au delà du folklore musical, lance le 22 avril à 13h12 un joli appel au siège du SRPJ de Rennes pour certifier aux bons fonctionnaires de police que le mouvement breton dans son ensemble tient pour acquis que les auteurs de l'attentat de Quévert se trouvent dans la mouvance Emgann et que les musiciens du groupe Sarah y serait sérieusement impliqués... Un des ex-musiciens du groupe est resté embastillé 2 ans et demi à Paris (cf. Huchoër n°12) avant d'être acquitté de toutes charges lors du procès. Merci qui ? Merci Coyote !



Zoom sur la loi Fillon

Le rapport de synthèse pondu par la commission Thélot, suite au « débat sur l'avenir de l'école » du début 2004, a pu laisser craindre le pire, pour les éternels pessimistes que nous sommes. Et on n'a pas eu tort : la loi dite « d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école » parue ce 24 mars 2005 au Journal Officiel, n'est rien d'autre que la version 1^{er} et 2nd degré des décrets LMD-ECTS pour l'université. Ceux-ci instaurent d'ores et déjà un processus visant à mettre en place un enseignement supérieur à deux vitesses, avec d'un côté des « pôles d'excellence » (expression qui nous est due à Claude Allègre, grand admirateur du système éducatif états-unien...) et de l'autre des facs pour ceux qui n'ont pas forcément les mêmes moyens... Il fallait donc mettre en cohérence l'enseignement avant le baccalauréat, la « loi Fillon » est arrivée pour ça !

Cela commence dès l'article 3 où le ton est donné : le code de l'éducation considèrera dès aujourd'hui que « les acteurs institutionnels [et] économiques » sont partie prenante de la communauté éducative... Les mêmes qu'on retrouvera un peu partout dans cette loi à vrai dire ! On ne cesse en effet de se battre pour l'idée de communauté éducative mêlant élèves, parents et professeurs, mais aussi les employés ATOSS (Agents, Techniciens et Ouvriers de Service et de Santé) et employés des entreprises sous-traitantes (dans l'optique d'ouvrir l'école à la société qui l'englobe)... y introduire les patrons et les politiciens est en totale contradiction avec cette ambition ! Il faut dire que l'orientation et les formations proposées aux élèves doivent tenir compte « de leurs aspirations, de leurs aptitudes et des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire » selon la loi Fillon. Pour résumer : l'école soumise au marché du travail, la formation au service des besoins des entreprises. On en revient à l'idée de « chair à patrons ».

Ainsi, les lycées technologiques et professionnels pourront porter une personne extérieure à l'établissement (les possibilités ne sont pas énormes : élu ou patron) à la présidence de leur conseil d'administration, et ce au

titre d'expérimentations de cinq ans maximum. On pourra voir également l'apparition de « lycées des métiers », véritables « pôles d'excellence » du secondaire, où seront concentrées les filières liées à un ensemble cohérent de métiers (cela sous tend regroupements et disparitions de filières de part et d'autres). Il est d'ailleurs à noter que la professionnalisation est le leitmotiv de cette loi, toujours dans ce souci de former de la main d'œuvre toujours plus spécialisée, avec juste ce qu'il faut pour « socle commun » de connaissances, ce qu'on a appelé avec raison le « SMIC éducatif ». Dans ce contexte, on ne donne par cher des enseignements réputés « non rentables » comme les arts plastiques et musicaux, ainsi que certaines langues pas vraiment réputées pour être utiles au système capitaliste.

Certes, la loi Fillon fait entrer dans le code de l'éducation les « langues et cultures régionales [dont l'enseignement] peut être dispensé tout au long de la scolarité selon des modalités définies par voie de convention entre l'État et les collectivités territoriales où ces langues sont en usage ». Certains se réjouiront peut-être d'une telle promesse (consolation face au refus de modifier l'article 2 de la constitution française qui pose le français comme la langue de « la République » ?)... Le « PEUT être dispensé » est cependant révélateur : faute de véritable volonté et/ou de moyens, cela risque fort de rester lettre morte. Ces langues c'est nous-même qui devons dès lors nous en charger puisque nous ne pouvons rien attendre de l'État qui s'est toujours évertué à les faire patiemment disparaître.

Il semble en fait qu'instituer l'école en tant que lieu de formatage soit le véritable enjeu. L'éducation civique se voit ajouter l'instruction « aux

valeurs de la République », pire : l'apprentissage de l'hymne national (La Marseillaise) est rendu obligatoire en primaire. Au collège, on voit aussi apparaître une note de « vie scolaire » pour le brevet, ce qui revient à pénaliser scolairement ce qui relève de comportements, cultiver la norme et le conformisme social. Il est vrai qu'une bonne dose de valeurs cocardières et citoyennistes n'est pas de trop quand il s'agit de préparer à l'exploitation salariale à moindre frais !

Par ailleurs, le contrôle continu pour le bac est loin d'être retiré, contrairement à ce qu'a promis F. Fillon ce printemps aux lycéens : l'article 29 por-



tant sur les diplômes du second degré (donc potentiellement sur le bac) précise qu'« il peut être tenu compte (...) des résultats d'examens terminaux, des résultats des contrôles en cours de formation, des résultats du contrôle continu des connaissances ».

Et les profs dans tout ça ? – Ils ne sont pas en reste puisqu'ils seront désormais sommés d'assurer les cours de leurs collègues absents, pas forcément dans leur matière d'origine, et ce au mépris de la qualification disciplinaire... on débouche ainsi sur une logique de garderie en niant l'enseignement de qualité auquel les élèves ont droit. Leur liberté pédagogique sera également grandement bridée avec l'instauration de conseils pédagogiques d'établissement.

La formation continue des enseignants sera désormais effectuée en

(Suite page 23)

Petra nevez ? Tchi qu'y'a d'neu ?

Cette chronique répertorie les faits, actions, mobilisations qui ont retenu notre attention ou notre soutien récemment ; elle n'a pas la prétention d'être exhaustive, qu'on se le dise...

-Breizh-

13/04 : 150 personnes défilent à Belle-Isle-en-Terre pour demander l'ouverture d'une filière bilingue français-breton au collège.

16/04 : manif d'A-stroll à Saint-Brieuc devant la chambre des notaires.

17/04 : en solidarité avec Arno Vannier, une centaine de militant-e-s l'accompagnent à la gare de Rennes pour protester contre sa réincarcération.

07/05 : manifestation au Faouët pour le maintien des services de proximité voués à disparaître.

14/05 : manifestation devant la sous-préfecture à Guingamp pour la langue bretonne et contre les mesures du Conseil Général favorisant l'anglais par rapport aux autres langues dans l'administration.

-Sans-papiers-

Dans la lignée de son prédécesseur, Dominique de Villepin vient d'annoncer l'accentuation des mesures répressives envers les étrangers. Alors que Nicolas Sarkozy voulait à l'époque doubler le chiffre des expulsions,

nouvelles mesures administratives pourrait se targuer d'être à la pointe de cette politique quand on voit avec quel zèle la Préfette met en œuvre les directives de la Place Beauvau. Il y a du soutien en perspective et heureusement il existe, voici les dernières mobilisations répertoriées à ce sujet :

02/04 : une centaine de personnes manifestent en soutien aux sans-papiers à Rennes.

08/04 : le commissaire du gouvernement propose l'annulation de reconduite à la frontière d'un Tchadien et de sa femme habitants à Cesson-Sévigné. Plusieurs rassemblements et autres formes de soutien avaient eu lieu en faveur du couple.

10/05 : rassemblement de soutien à Lamya, jeune marocaine menacée d'expulsion, devant la Préfecture de région à Rennes.

11/05 : 40 personnes ont investi la cité judiciaire de Rennes pour soutenir un couple d'Angolais et leurs enfants menacés d'expulsion.

A Dinan des jeunes du Foyer des jeunes travailleurs se sont mobilisés pour soutenir un jeune Kurde sans-papiers en organisant un concert.

-Divers-

11/04 : arrestation et mise en garde à vue d'un lycéen suite à une occupation du rectorat. Plusieurs dizaines de personnes ont protesté devant l'hôtel de police.

23/04 : manifestation antinucléaire à Nantes pour marquer l'anniversaire de Tchernobyl.

-Brèves-

Pays Basque

Le domicile de Michèle Alliot-Marie, ministre de la défense, a été la cible d'un cocktail molotov. Au même moment France 2 diffusait un portrait de la ministre.

Expulsion de squat

Quand l'État ne respecte même pas les règles qu'il impose il y a de quoi faire la grimace. C'est ce qui s'est passé lors de l'**expulsion de l'Ekluserie**, squat autogéré, le 24 février dernier. Outre l'aspect expéditif et punitif de l'expulsion, la Préfecture a ordonné la démolition



Rennes le 2 avril

Villepin vise les 20 000 reconduites à la frontière pour 2005. Pour information il y a eu 5653 expulsions en 1997 pour 21 918 reconduites prononcées, en 2004 il y a eu 13 069 reconduites à la frontière exécutées pour 64 221 prononcées (chiffres du Ministère de l'Intérieur). L'Ille et Vilaine, département pilote pour beaucoup de

tion du site **sans prendre les mesures particulières inhérentes au désamiantage**. Or il y avait des matériaux contenant de l'amiante (toit en fibrociment) et aucune précaution particulière n'a été prise. Une polémique a surgi par rapport aux responsabilités concernant cette destruction. Les autorités de l'État et de la Ville se renvoient la balle...

Sos-racisme ?

On sait déjà de quelle manière **SOS-racisme est inféodé au parti socialiste** et les responsabilités qu'ont reçu les anciens dirigeants du mouvement au sein du parti comme Harlem Désir, Malek Boutih. Figurez-vous que ce dernier a pondu un rapport commandé par le bureau national du parti pour sa nouvelle politique en matière d'immigration et qu'il y est proposé la fin de la binationalité (nationalité française exclusive), la mise en place de quotas et une mesure obligeant les immigrés à prêter serment à la République pour obtenir un titre de séjour. **Ces propositions faisaient partie du programme du Front national en 2002...** Pas de commentaires, juste un revolv... coup de pied au derrière!

État colonial

Une loi votée en février de cette année reconnaît le **caractère « positif » de la colonisation**. Cette loi n'a pas suscité de polémique à l'Assemblée. Seuls des historiens et la Ligue des droits de l'homme ont provoqué le débat notamment par une pétition contre cette loi, d'autant plus qu'elle concerne les programmes scolaires et vient par là imposer une histoire officielle. Le 8 mai dernier, Sétif commémorait les 45 000 morts perpétrés par la France en 1945...

Concert du 7 avril Maison de quartier de Villejean Rennes



Concert CBIL de Rennes le 7 avril

Y'avai un p'tit pu d'monde à l'assemblée c't'année, on n'aura vantiers cor l'année perchaine. J'avons été bènaise d'vère du monde de doumé, même si j'avons été gourmandeu d'travail ! Mais on rigolit d'même !

150 personnes ont assisté au concert organisé par la CBIL avec Sklan-ker, Mat da Lao,

Bad Machine et Drug Dealers. Les bonnes prestations de chacun des groupes ont permis à tout le monde de passer une bonne soirée, plutôt du côté de la buvette pour certains, plutôt du côté des tables de presse pour d'autres... L'année passée les bénéfices nous avaient permis de sortir des t-shirts, cette année nous équilibrons juste notre budget malgré une bonne affluence mais ça n'est que partie remise. La soirée fut bonne malgré tout. Rendez-vous l'année prochaine ! Merci à toutes les personnes présentes et aux groupes pour leur participation et leur soutien.

(Suite de la page 21)

dehors du temps de travail et s'ajoutera aux obligations de service, et ce sans être nécessairement indemnisés par l'administration, alors qu'elle était précédemment placée pendant des congés de formation professionnelle ou sur le temps de travail. Après les employés non enseignants, c'est maintenant les profs qu'on cherche à précariser.

Cette loi se situe officiellement dans l'optique de « réussite » des élèves, mais en quoi cette réussite consiste ? Dans le fait de trouver un emploi le plus rapidement possible, en devenant de la chair à patron ? Ou est-ce que la finalité de l'éducation n'est-elle pas plutôt d'émanciper les individus, leur offrir l'aptitude à autogérer leur apprentissage, leur permettre de savoir découvrir les choses par eux-mêmes, y compris la réalité sociale qui nous est imposée ?... C'est évidemment cela que le système étatiste et capitaliste a tout intérêt à éviter, c'est dans son sens que va l'évolution que certains cherchent à imposer à l'éducation (qui n'a certes jamais été le pied : pas de nostalgie pour l'école de la troisième république !).

Une chose est sûre, cette loi et la manière dont elle nous est imposée (Fillon n'est pas spécialement connu pour reculer...) aura été tout de même au final une bonne chose pour les lycéens : ils ont été confrontés à une lutte dure, avec des occupations d'établissements et la répression policière violente qui s'en est suivie, en butte à l'apathie de leurs professeurs et de leurs syndicats (dans l'attente de leur « non » le 29 mai...), aux organisations lycéennes réformistes UNL et FIDL qui le 15 avril ont négocié des miettes avec le ministère sans en référer à personne...

Et le mouvement n'est pas terminé : encore aujourd'hui des actions d'occupations de locaux de « l'Éducation Nationale », suivies très souvent de l'intervention des CRS (lors d'une occupation de l'inspection académique de Rennes, ce sont les encagoulés du GIPN qu'on a vu intervenir), et inévitablement d'interpellations en nombre.

Ce printemps référendaire est bien loin du mouvement contre les réformes Devaquet et Monory de l'automne 1986 qui avait vu le gouvernement de l'époque reculer face à la mobilisation des lycéens et des étudiants (contre ces logiques qui ne mettront pas longtemps à revenir) ... mais gageons que les lycéens laissés seuls face à eux-mêmes dans cette lutte sauront tirer les enseignements qu'il faut !

INSTRUIRE POUR RÉVOLTER ! disait F.Pelloutier.

Per-Ewan

ALTERNATIVE libertaire

Une voix s'est éteinte... Une voix libertaire quelque part en Wallonie. Une voix qu'une petite équipe sincère et sympa

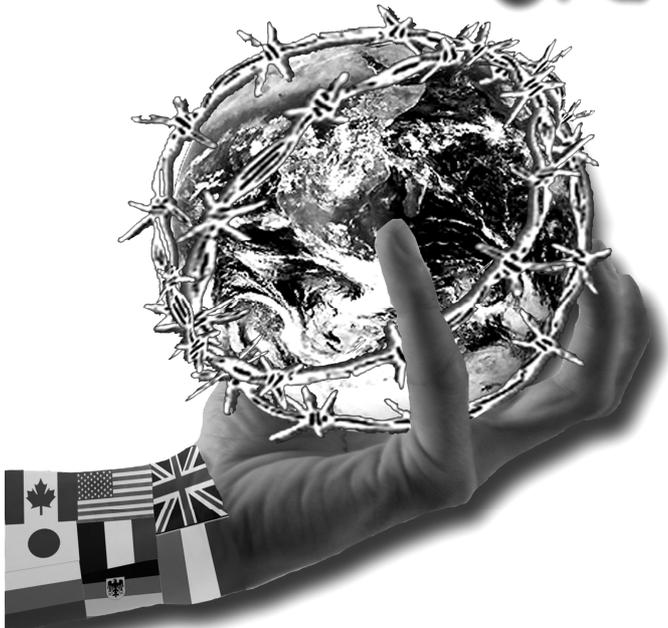
s'efforçait de faire entendre depuis 2001 au travers le journal « Alternative Libertaire ». L'argent a eu raison de la belle aventure... Espérons qu'il ne s'agisse que d'un au revoir et non d'un adieu définitif. Kenavo ! Bon courage à eux.

Pour recevoir le dernier numéro d'avril 2005 ou pour un petit mot d'encouragement : alternative.libertaire@belgacom.net

Les 8 États les plus puissants de la planète se donnent rendez-vous en Écosse du 6 au 8 juillet prochain. Au programme : comment faire avaler de force au monde entier une économie libérale, comment continuer à gaspiller les ressources de la planète, et enfin comment faire de la terre un terrain de jeu pour armées en mal de pacification. La résistance s'organise, malgré la propagande, malgré les flics de la pensée, de la télé, dans la rue. Notre planète n'est pas un jouet. Ne les laissons pas décider à notre place.

E Glenneagles e miz Gouhere 2005

NANN d'ar G8!



**N'EO KET HOR PLANEDENN UR C'HOARIELL
NA LEZOMP KET ANEZHO DIVIZOUT EVIDOMP NI !**

OÙ TROUVER LE HUCHOËR ?

Roazhon / Resnn :

- Librairie L'Encre de Bretagne, rue Saint Melaine
- Librairie Au bout de la nuit, rue Legraverend

Sant Brieg / Saent Berioec:

- Librairie Errances

Gwengamp / Guingamp :

- Maison de la Presse, place du Centre
- Galerie Kig hag Arz, 7 rue Notre Dame

Boulvriag / Bourbriac :

- Tabac Presse, place du Centre

Tonkedeg / Tonquedec :

- Café chez Jeannot, route de Lannion

Lannuon / Lannion :

- Librairie Gwalarn, rue des Chapeliers

Kemperle / Quimperlé :

- Librairie Penn-da-Benn, place Saint Michel

An Oriant / Lorient :

- Maison de la Presse, 18 rue des Fontaines

Gwened / Vannes :

- Librairie Lenn ha dilenn, rue des Chanoines

Kemper / Quimper :

- Librairie Ar Bed Keltiek

Lesneven :

- Tavarn / Ti krampouezh « Chez Tom », 18 straed Itron-Varia

Pempoull / Paimpol :

- Tavarn an tri martolod—Quai de Kernoa

Brest :

- Librairie Ar Bed Keltiek

An Naoned / Nantes :

- Infokiosk - B17 - 17, rue Bellamy 2eme cour à gauche

Paris :

- Coop Breizh, rue du Maine

Lille :

- Infoshop, 4 rue de Colmar

Nancy :

- La Casbah, rue Villebois-Mareuil

+ les tables de presses, les manifs... et directement dans ta boîte aux lettres si tu t'abonnes !

A B O N N E M E N T

6 euros pour 4 numéros (chèque à l'ordre de CBIL)

Le Huchoër c/o CBIL

BP 70402

22200 Gwengamp cedex